



Règlement Intérieur

Afin de faciliter la bonne exécution des prestations, le client s'engage :

- à fournir au prestataire tous les moyens utiles et notamment des informations et documents complets, exacts et dans les délais nécessaires sans qu'il soit tenu, d'en vérifier le caractère complet ou l'exactitude ; Sur ce point, il s'engage notamment à fournir toutes les informations, documents ou éléments requis afin que le prestataire puisse apprécier l'éligibilité du client aux prestations de services (notamment certificat médical)
- à informer le prestataire de tout changement de situation susceptible d'avoir une incidence sur son éligibilité à la prestation (notamment blessure, pathologie ou grossesse)
- à avertir directement le prestataire de toute difficulté éventuelle relative à l'exécution des prestations.
- à honorer les rendez-vous

Le client s'engage à être ponctuel.

Au-delà de 15 minutes de retard, le client pourra être refusé pour des raisons de sécurité (nécessité d'un échauffement préalable notamment).

Aucun mouvement dangereux ne pourra être effectué en l'absence du professeur.

Il est interdit de réaliser des figures spontanées qui n'ont pas été enseignée durant le cours.

Afin de préserver sa sécurité, le client s'engage à écouter attentivement les explications portant sur les exercices donnés par le prestataire.

Le travail en binôme permet d'assurer la sécurité du client : se parer est très important.

Le studio, à l'image de la pratique de la pole dance, est un lieu accueillant et inclusif : **tout jugement ou discrimination est interdit.**

Pour des questions de sécurité et d'hygiène lors de la pratique de la pole dance et des prestations du studio, il convient :

- **de ne pas mettre de crème pour le corps dès la veille du cours**
- **d'enlever ses bijoux**, bagues bracelets et à défaut de mettre des protections et/ou poignées de tennis pendant la pratique du sport
- pour les cours en talons, de prévoir des talons spécifiques à la pole dance non utilisés à l'extérieur
- **de faire valider sa grip/lotion agrippante par le prestataire**, certaines d'entre elles ne permettant pas une hygiène suffisante des barres après usage et nettoyage
- de nettoyer la barre de pole dance à la fin du cours de manière à la laisser dans le même état qu'en début de cours
- de ne pas utiliser son téléphone portable pendant le cours sauf cas d'urgence et/ou autorisation du prestataire
- d'avoir une tenue adéquate à la pratique de la pole dance et des autres prestations ainsi un short court et un débardeur ou brassière afin de favoriser l'accroche à la barre au niveau de la peau (les habits glissent sur la pole). Une tenue plus longue et ample peut être utilisée pour l'échauffement.

Le client reste responsable de ses effets personnels. Il est fortement déconseillé d'apporter des objets précieux. En effet, le client pourra mettre ses effets personnels dans des casiers installés à cet effet dans les vestiaires pour lequel il apportera un cadenas. Il s'engage à fermer son casier à chaque fois qu'il s'absente des vestiaires y compris pour prendre une douche.

L'accès aux locaux du studio est strictement réservé aux clients.

Aucune autre personne n'est autorisée à pénétrer dans l'établissement.

Pour des raisons d'hygiène, les chaussures portées en ville sont strictement interdites dans la salle.

Il est interdit de fumer et de boire de l'alcool à l'intérieur et devant la porte du studio.

Il est interdit de porter des bouteille en verre.

La nourriture est interdite dans les locaux.

Il est formellement interdit d'ouvrir et de fouiller dans les placards et les vestiaires sans autorisation.

Le prestataire accepte les mineurs dès l'âge de 16 ans avec accord préalable des responsables légaux qu'ils soient séparés ou non.

Il est demandé aux parents de s'assurer de la présence du prestataire avant de déposer l'enfant à son cours.

Les responsables légaux s'engagent à accompagner leur enfant mineur de 16 ans au studio et à venir les rechercher.